

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 07/11/2025

Date d'affichage : 17/11/2025

MA-DEL-2025-075

L'an **deux mil vingt cinq**, le **quatorze novembre**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT-L'ABBAYE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Jean FAYETTE, M. Aurélien LEGRAND, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, Mme Stéphanie LIONDOR.

Étaient absents excusés : M. Bertrand LABAR, M. Jacky ROUSSY, Mme Angélique PRUVOST, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : M. Aurélien LEGRAND.

OBJET : Pôle santé : travaux supplémentaires

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des praticiens ont demandé des aménagements complémentaires dans les locaux. Une lasure incolore sur les encadrements bois des ouvertures et du bardage extérieur est également nécessaire.

Les entreprises sollicitées ont fait les offres suivantes :

- Pose d'un lave-mains dans le local n°7 avec approvisionnement eau froide, eau chaude et évacuation, Entreprise PAROTON 23000 Guéret : 2 278.29 € HT
- Création d'une ouverture vitrée dans le local n°3, Entreprise NAUDON – MATHE 23300 Saint Maurice La Souterraine : 2 151.10 € HT
- Mise en lasure sur les boiseries extérieures, Entreprise VILLEMONTAIL 87270 Couzeix : 6 987.67 € HT et Entreprise MONTAGNAC 23210 Mourioux-Vieilleville : 3 571.70 € HT

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte les devis suivants :

- Entreprise PAROTON : 2 278.29 € HT
- Entreprise NAUDON-MATHE : 2 151.10 € HT
- Entreprise MONTAGNAC : 3 571.70 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces offres.

Accusé de réception en préfecture 023-212302103-2025-075-MA-DEL-2025-075
Préfecture de la CREUSE
Date de télétransmission : 17/11/2025
Date de réception préfecture : 17/11/2025

Certifié exécutoire après transmission à la

Préfecture de la CREUSE et publication par voie d'affichage le 17/11/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. André MAVIGNER

